



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Rapport sur le Baccalauréat 2019

PRÉAMBULE

Comme chaque année, ce rapport présente les résultats de l'enquête menée par l'APPEP auprès des professeurs de philosophie qui ont corrigé le baccalauréat lors de la session 2019.

Il faut toutefois rappeler le contexte dans lequel le baccalauréat 2019 s'est déroulé. La réforme annoncée du lycée a suscité de très nombreuses contestations tout au long de l'année scolaire. Elles ont pris, au moment des épreuves, dans certaines académies, la forme d'une rétention des copies jusqu'après la date de tenue des jurys.

Par ailleurs, l'annonce de la fin du baccalauréat tel qu'il était organisé jusqu'à présent a pu décourager certains collègues de remplir le questionnaire concernant un baccalauréat destiné à disparaître dans sa forme actuelle.

Enfin, l'APPEP avait quelques semaines plus tôt sollicité les professeurs de philosophie en menant une enquête sur le programme de philosophie, à laquelle un tiers de la profession avait répondu.

Ces trois raisons peuvent en grande partie expliquer le nombre plus faible de contributions au questionnaire cette année. Néanmoins, parce que les collègues ont très souvent pris le temps de laisser des commentaires parfois substantiels, nous jugeons que les réponses donnent des indications fidèles de l'état d'esprit de l'ensemble des correcteurs du baccalauréat 2019.

L'APPEP remercie chaleureusement les 183 collègues qui ont pris le temps de répondre avec précision et implication à ce questionnaire.

I - LA CHARGE DE TRAVAIL ET LE TEMPS DE CORRECTION

Le temps dévolu à la correction des copies est de 10 jours en moyenne contre 11 en 2018 et 2017. On notera pourtant cette année une augmentation importante du nombre de copies par professeur : 127 en moyenne au lieu de 121 en 2018 et 118 en 2017.

L'augmentation du nombre de copies implique inévitablement un rythme de correction que de nombreux collègues jugent très préjudiciable pour le bon déroulement et la qualité des corrections. Aussi, s'il n'est nullement besoin de rappeler le soin et l'intérêt que les collègues portent aux corrections des épreuves du baccalauréat, on constate, cette année encore, que le travail d'évaluation ne s'est pas toujours effectué dans des conditions sereines. En effet, si les professeurs parviennent à terminer leur tâche dans les temps, ils n'en jugent pas moins les délais indécents, impliquant bien souvent de « mettre sa vie entre parenthèses » et nuisant ainsi à la qualité de leur travail.

Propositions de l'APPEP

1. L'APPEP attend des services académiques chargés de l'organisation de l'examen qu'ils s'assurent d'une répartition équitable entre les correcteurs et d'une ventilation effective des copies à l'intérieur de chaque lot de copies. Elle demande que les professeurs de philosophie ne soient pas chargés de surveiller d'autres épreuves que celle de philosophie et, conformément aux dispositions réglementaires, ne soient en aucun cas contraints de surveiller des épreuves après la remise de leur lot de copies.
2. Elle demande également que la remise des copies par l'administration soit garantie dès le lendemain de l'épreuve écrite et que la date limite d'entrée des notes par les correcteurs soit repoussée au maximum. Le traitement informatique des notes doit permettre de supprimer les journées – perdues pour la correction – qui séparent encore la saisie des notes des délibérations et, quelquefois même, les délibérations de l'affichage des résultats.
3. Elle demande enfin que le nombre de copies ne dépasse pas 100 en L, 130 en S et ES, 150 dans les séries de la voie technologique. Un nombre trop important de copies compromet la qualité de la correction et la bonne tenue des commissions.

II – L'ORGANISATION DANS LES ACADÉMIES ET LES CENTRES D'EXAMEN

1 – *Rémunération et fraude*

Aucune fraude avérée n'a été évoquée par les collègues interrogés.

On notera cette année encore des retards notables pour le paiement des corrections des épreuves du baccalauréat.

2 – *Les centres d'examen : accueil et conditions de travail*

L'organisation matérielle des épreuves est jugée satisfaisante dans une majorité de cas. Il reste néanmoins des imperfections. Parmi les problèmes les plus récurrents mis en avant par les correcteurs, on relèvera tout d'abord les complications engendrées par des convocations parfois tardives, voire erronées ou modifiées à plusieurs reprises et au dernier moment. Il n'est pas rare non plus qu'elles occasionnent des déplacements excessivement longs (plus d'une centaine de kilomètres) afin de récupérer ses copies, ne tenant ainsi pas toujours compte du domicile personnel des professeurs.

On regrette également que les copies ne soient parfois mises à disposition des correcteurs que deux jours après la première épreuve ; ce qui réduit de manière considérable le temps de correction. Pourtant, dans de nombreuses académies, les professeurs peuvent récupérer leurs copies dès le lendemain de l'épreuve de philosophie.

En outre, les collègues soulignent que, cette année encore, et malgré les efforts fournis dans certaines académies, la ventilation des copies reste inégalitaire. À la marge heureusement, des anomalies plus graves, comme l'absence d'anonymat des copies ou bien encore des erreurs dans l'attribution des lots, sont à relever.

L'accueil dans les centres d'examen, important pour les professeurs, est jugé dans l'ensemble très convenable. Quelques rares collègues indiquent toutefois des conditions inégales d'un centre d'examen à l'autre ; certains centres, très mal organisés, ne prennent même pas la peine d'accueillir ou de guider les professeurs qui font parfois plusieurs heures de trajet pour s'y rendre.

Propositions de l'APPEP

4. Constatant qu'il est possible dans certaines académies de rémunérer rapidement les professeurs et de réduire l'opacité du paiement des correcteurs et interrogateurs, elle demande que toutes les académies assurent un paiement rapide des professeurs, accompagné d'un récapitulatif détaillé et compréhensible des missions rémunérées et des frais indemnisés.
5. L'APPEP demande une réévaluation substantielle de la rémunération des épreuves orales, semblable à celle de la rémunération des épreuves écrites.
6. Elle souhaite que la rémunération des interrogations orales soit relative au nombre de candidats, quel que soit leur nombre.
7. Elle propose que chaque académie fasse figurer sur la convocation le nombre de copies dont le correcteur aura la charge.

8. Elle demande également que les copies tests soient mentionnées sur la convocation afin de permettre aux établissements de libérer les professeurs qui ont à charge d'en faire la lecture avant la réunion d'entente.
9. Elle demande plus généralement que le règlement du baccalauréat soit aisément accessible sur les sites académiques et que le lien en soit systématiquement indiqué à tous les correcteurs.
10. Pour éviter des déplacements excessifs, il convient de prendre leur domicile comme référence d'affectation dans les centres d'examen, plutôt que leur résidence administrative.
11. L'APPEP propose que les inspections d'académie incitent tous les centres d'examen à accueillir convenablement les correcteurs et les interrogateurs. La qualité de l'organisation matérielle et la courtoisie observables dans la plupart des établissements pourraient avantageusement devenir la règle pour chaque établissement.
12. L'APPEP demande aux services académiques chargés de l'organisation du baccalauréat de recevoir les représentants des correcteurs afin de mieux cerner les besoins liés à leur mission et d'éviter les dysfonctionnements facilement prévisibles.

III- LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

De manière générale la réunion des collègues en assemblée est extrêmement profitable par l'échange qu'elle permet.

Cette année, les délibérations du jury se sont déroulées dans un contexte de grève et de protestation contre la réforme : des correcteurs n'ont pas entré leurs notes, certains ont retardé le dépôt de leur retour de leur lot de copies.¹

Dans un climat que les professeurs qualifient eux-mêmes de « tendu », on s'accorde alors pour parler d'un contexte de délibération très inégalitaire pour les élèves. Aussi, les collègues déplorent des irrégularités, et notamment un grave manquement au principe d'égalité des candidats devant l'examen puisque pour certains, c'est la moyenne de l'année telle qu'elle figure sur le livret scolaire qui a tenu lieu de note d'examen. On signale ainsi que des chefs de centre ont refusé de remplacer les notes du livret scolaire par celles de l'examen lorsque celles-ci étaient inférieures aux premières. À cette situation considérée comme injuste pour les élèves, s'ajoute le sentiment des correcteurs d'être inutiles, des délibérations effectives n'ayant parfois même pas eu lieu. On relève ainsi des cas où, malgré le désaccord des membres du jury, les notes ont été saisies en l'absence des professeurs, parfois même par le seul chef de centre.

De nombreux collègues déplorent ainsi « l'autoritarisme et le passage en force » des chefs de centre, qui a pris de multiples formes. Refus de laisser le jury discuter d'une motion contre la réforme dans certains cas, interruption fréquente de ses travaux. Les correcteurs ont eu le sentiment de délibérer sous surveillance administrative.

Propositions de l'APPEP

13. L'APPEP exige que les correcteurs disposent de toutes les informations nécessaires à une délibération effective : notes et appréciations du livret, copies ou bordereaux d'interrogation.
14. Elle demande à ce que, dans la mesure du possible, les professeurs ne soient pas affectés sur plusieurs jurys, et, lorsque c'est le cas, que ceux-ci ne soient pas situés dans différents centres d'examen.

¹ On s'étonne, dans ce contexte que 76 % des collègues qui ont répondu à l'enquête considèrent que leur jury a fonctionné normalement. Pourtant, parmi eux, certains formulent des critiques très sévères contre la désorganisation de leur jury et l'autoritarisme des chefs de centre. Les rédacteurs de ce rapport ne s'expliquent pas cette anomalie.

IV – LES SUJETS

Cette année plus que les précédentes, les sujets ont été sévèrement critiqués. Il n'y a plus que 60 % des collègues pour les juger satisfaisants. C'est le taux le plus bas enregistré depuis que l'APPEP a repris ses enquêtes annuelles sur le baccalauréat.

En série technologique

Les sujets donnés aux élèves pour la session 2019 ont été jugés bien trop difficiles compte tenu du nombre d'heures (2 h) de philosophie par semaine et compte tenu du faible niveau des élèves. Beaucoup de collègues ont estimé la formulation des sujets de dissertation trop peu évidente, voire « alambiquée », tout particulièrement le sujet « Seul ce qui peut s'échanger a-t-il de la valeur ? » Mais c'est surtout l'explication du texte de Montaigne qui a suscité le plus de remarques, tout particulièrement à cause de la syntaxe complexe du texte. Le passage a en effet été considéré comme « hors de portée des élèves », les conduisant bien souvent à l'échec, y compris pour ceux d'un niveau tout à fait honorable.

On notera également, en série STHR que, pour l'épreuve de composition accompagnée de questions, les copies ont parfois donné lieu à des développements très longs (8 à 10 pages) mais sans amélioration significative du niveau des copies.

En série générale

Si les sujets donnés en série littéraire et scientifique ont été jugés adéquats, bien qu'on relève la lourdeur de la formulation du sujet: « La pluralité des cultures fait-elle obstacle à l'unité du genre humain? », ceux donnés pour la série ES ont suscité de nombreuses critiques. Tout d'abord, concernant le texte de Leibniz, les collègues ont considéré qu'il mettait en jeu trop de présupposés, voire qu'il était « incompréhensible » pour des élèves de terminales. Plus précisément, certains ont estimé qu'il contredisait les exigences des programmes puisqu'il était nécessaire, pour bien le comprendre, de connaître la doctrine cartésienne de la liberté ainsi que la critique que lui adresse Leibniz. Enfin, le sujet de dissertation « Le travail divise-t-il les hommes ? » a conduit un très grand nombre d'élèves à réciter leur cours de SES sans parvenir à produire une réflexion philosophique.

Propositions de l'APPEP

15. L'APPEP souhaite que les sujets tiennent compte du niveau de la grande majorité des candidats.
16. Elle relaie l'attente des professeurs d'une information substantielle sur la manière dont les sujets sont confectionnés et leur choix arrêté.
17. Elle propose que tous les professeurs de philosophie soient conviés au cours de leur carrière à siéger dans une commission d'élaboration de sujets et que des stages de formation de sujets soient plus souvent organisés.

V – LES COMMISSIONS D'ENTENTE ET D'HARMONISATION

On notera pour commencer les circonstances particulières dans lesquelles se sont tenues ces réunions, puisqu'elles ont été l'occasion pour les collègues de se réunir et discuter les actions à mener contre la réforme.

À l'instar des années précédentes, une majorité de collègues soulignent le caractère essentiel des réunions d'entente et d'harmonisation, mais ils sont nombreux à juger que le travail qui y est mené pourrait être plus efficace.

De manière générale, on juge utiles ces réunions lorsqu'elles permettent de discuter effectivement des attentes pour chaque sujet. On note néanmoins qu'elles sont parfois mal structurées, et on regrette qu'elles consistent parfois à constater des désaccords de notation sans réellement parvenir à mettre en avant les difficultés et les attendus propres à chaque sujet, ou échanger véritablement à propos des méthodes et des conceptions de l'enseignement ou des exercices.

Le travail à partir des copies tests lors de la réunion d'entente est jugé utile, mais on regrette qu'il implique un surcroît de travail non négligeable, et, surtout, que le temps dévolu à leur correction soit trop court, les copies parfois au nombre de 9, n'étant transmises que tardivement, la veille de la réunion.

Pour finir, on fait remarquer que dans certaines académies, des réunions ne se sont pas tenues en raison d'AG concernant la réforme ou bien au nom de la canicule.

Propositions de l'APPEP

18. L'APPEP propose que les réunions d'entente et d'harmonisation puissent se prolonger en un forum virtuel. Les correcteurs pourraient ainsi continuer de communiquer entre eux grâce à une messagerie sécurisée en respectant une charte de confidentialité. Ce dispositif offrirait la possibilité aux correcteurs incertains, de consulter leurs collègues en leur soumettant leurs hésitations.
19. Elle relaie la demande de communication à tous les professeurs de l'académie d'un compte rendu des réunions d'entente dressant le bilan du travail effectué. La communication de ces comptes rendus doit s'accompagner d'un rappel du devoir de confidentialité qui s'impose à tout correcteur.
20. Elle souhaite la communication rapide des copies tests communes à plusieurs académies, sous réserve de leur communication rapide et ainsi d'une possibilité d'une lecture préalable à la commission d'entente. Le retrait des copies à corriger ne saurait être pour cette raison différé. Les professeurs doivent pouvoir disposer au plus vite de leur lot de copies.
21. Elle demande également que les copies tests soient mentionnées sur la convocation afin que les correcteurs soient déchargés de toute tâche de surveillance dès leur réception.
22. Elle demande que soit ménagé un temps raisonnable de discussion sur les sujets avant le travail effectif sur les copies.
23. Elle demande qu'il ne soit pas exigé des correcteurs une moyenne uniforme, qui ne tienne pas compte de la spécificité de chaque paquet de copies.

VI – LA PRÉPARATION À L'ÉPREUVE ÉCRITE

Dans la continuité des rapports précédents, on constate que la quasi-totalité des professeurs sont très attachés à la préparation de l'épreuve écrite. Mais il faut toutefois s'entendre sur ce que préparer veut dire. En effet, de nombreux collègues insistent sur le fait que l'heure de cours est déjà en elle-même une préparation à l'écrit, puisqu'y sont exemplifiés le travail de problématisation et le travail d'analyse conceptuelle ainsi que de transition, nécessaires à la maîtrise de la dissertation et de l'explication de texte. Aussi préparer l'écrit ne consiste-t-il pas, pour la plupart des collègues, à enseigner une « méthodologie » purement formelle. Ceci étant dit, on ne manque pas de souligner la difficulté accrue de préparer les élèves à l'écrit faute de temps pour faire des exercices (surtout en séries technologiques).

Propositions de l'APPEP

24. Pour que la préparation au baccalauréat des élèves des séries technologiques soit sérieuse et consistante, l'APPEP demande que le dédoublement d'au moins une heure dans les classes de cette filière soit garanti nationalement.
25. L'APPEP demande que le nombre d'élèves par classe soit revu à la baisse et ne dépasse 30 élèves.

VII – L'ORAL DE CONTRÔLE

Cette année encore, la préparation à l'oral de contrôle apparaît bien insuffisante pour une grande partie des professeurs. On ne sera donc pas surpris si c'est en série L que le plus de temps est consacré à une préparation spécifique de l'oral du second groupe. Dans les autres séries générales, l'œuvre suivie est intégrée comme il se doit au traitement des notions au programme ; et si une étude véritable est proposée, elle ne donne que très rarement lieu à des entraînements spécifiques et individuels, le temps manquant très largement. Ce manque de temps est alors renforcé par la lourdeur croissante des effectifs qui rendent impossible la mise en place d'exercices adéquats.

L'APPEP propose l'organisation, pendant l'année scolaire, d'échanges approfondis sur l'épreuve orale. Ces échanges peuvent porter sur les raisons qui conduisent chaque professeur à choisir ses textes, la manière d'intégrer l'étude suivie d'une œuvre au travail de l'année, les critères de la notation et la façon de préparer l'épreuve avec l'ensemble des élèves. Les questionnements et les pratiques gagneraient à être mieux partagés. Ces échanges pourraient également avoir pour objectif de réfléchir collégalement à une éventuelle épreuve alternative, qui permettrait de mieux évaluer les candidats.

Propositions de l'APPEP

26. L'APPEP propose l'organisation, pendant l'année scolaire, d'échanges approfondis sur l'épreuve orale. Ces échanges peuvent porter sur les raisons qui conduisent chaque professeur à choisir ses textes, la manière d'intégrer l'étude suivie d'une œuvre au travail de l'année, les critères de la notation et la façon de préparer l'épreuve avec l'ensemble des élèves. Les questionnements et les pratiques gagneraient à être mieux partagés. Ces échanges pourraient également avoir pour objectif de réfléchir collégalement à une éventuelle épreuve alternative, qui permettrait de mieux évaluer les candidats.
27. Elle demande que soit ménagé un temps de réflexion sur l'évaluation de l'oral lors des réunions d'harmonisation afin, notamment, que les attentes communes des correcteurs soient mieux définies.

VIII – LES NOTES OBTENUES PAR LES ÉLÈVES

Cette année a été une nouvelle fois l'occasion d'interroger les professeurs afin de savoir comment ils envisageaient les notes obtenues par leurs élèves lors de l'examen. Les rapports 2017 et 2018 témoignaient déjà de l'importance accordée par les professeurs à la note de leurs élèves. Aussi, nous nous contenterons cette année de souligner deux tendances. La première montre qu'une majorité de collègues constatent avec satisfaction la conformité du résultat obtenu par leurs élèves lors de l'épreuve avec le travail et les résultats de l'année. Cette tendance est toutefois à nuancer par une autre, puisqu'un certain nombre de professeurs notent un écart significatif entre la note à l'examen et les notes durant l'année, soit pour s'étonner d'une surnotation à l'examen, soit, au contraire pour relever une certaine sévérité de la note finale qui ne reflète nullement les efforts des élèves.

Proposition de l'APPEP

28. L'APPEP souhaite que soit mise en œuvre une réflexion sur les attentes légitimes des correcteurs, ce qui suppose une meilleure définition des épreuves de dissertation et d'explication.

IX – LA COOPÉRATION DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE ET DE LETTRES DANS L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Dans le contexte de mise en place de la réforme du baccalauréat et des programmes, nous avons cette année interrogé les collègues concernant la coopération entre les professeurs de lettres et de philosophie requise par la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » (HLP) telle qu'elle est présentée par l'IGEN².

On ne sera pas étonné de constater que cette question a suscité de très nombreuses réponses, parfois substantielles et engagées, de la part des collègues. Rappelons d'abord que la très grande majorité des collègues ont rempli le questionnaire avant la rentrée de septembre. Indiquons également que, à de très rares exceptions près, l'idée de coopérer avec les professeurs de lettres ne reçoit pas de critique de principe. Ce qui ressort massivement en revanche, c'est que les collègues se montrent très pragmatiques en faisant remarquer les points suivants.

Tout d'abord, on considère qu'il peut être difficile dans certains établissements de coopérer avec les collègues de lettres, la coopération risquant d'être tributaire de l'existence ou de l'absence d'affinités entre les professeurs. En outre, et de manière plus fondamentale encore, elle risque de confronter les professeurs à des différences de méthode insurmontables, puisqu'il s'agit là de deux disciplines autonomes. Mais surtout, les collègues déplorent l'absence d'heures dégagées pour avoir le temps d'une véritable coopération. La conclusion s'impose d'elle-même pour un collègue : « Très difficile sans temps de concertation instituée ».

De nombreux collègues évoquent aussi le risque d'une dilution de la philosophie et de ses exigences propres. On craint alors que cela conduise à baisser les exigences de chaque matière et on déplore une association avec la littérature qui s'avère réductrice et arbitraire pour la philosophie laissant par exemple de côté le lien étroit qui unit la philosophie aux sciences.

Certains collègues font également observer une certaine contradiction dans les recommandations de l'IG. En effet, il est dit que les deux disciplines doivent conserver toutes leurs spécificités intellectuelles et didactiques, alors que par ailleurs il est affirmé que la coopération est « requise » entre les deux disciplines. Si elles ont chacune leur spécificité, la coopération ne peut être requise, mais tout au plus « suggérée ou encouragée », remarquent plusieurs collègues. On regrette ainsi une coopération imposée et artificielle.

Enfin, quelques collègues paraissent plus optimistes, souvent en évoquant l'expérience d'une formation continue où ils ont pu la mettre en œuvre, sans pour autant que cela ne lève leur souci pragmatique des conditions de mise en place insuffisantes. Un collègue justifie le bien-fondé de cette coopération par l'idée qu'elle puisse aboutir à un décroisement des matières, ce qui permettrait de donner plus de cohérence à l'enseignement au lycée pour les élèves.

² « La coopération entre professeurs de Lettres et de Philosophie est requise. Dès la classe de première, puis en classe terminale, les professeurs se constituent en binômes. Leur coopération prend des formes souples et variées, adaptées aux projets et aux souhaits de chacun, et permettant de placer les deux parcours disciplinaires en bonne cohérence — dans le respect des spécificités intellectuelles et didactiques des disciplines ».

X – L'ÉPREUVE DE LA SPÉCIALITÉ

« HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE »

Il était demandé aux professeurs de se prononcer au sujet de l'épreuve de fin de Première, pour les élèves qui abandonneront la spécialité en Terminale. Portant sur un texte et comportant une « question d'interprétation » et une « question de réflexion », ces questions relevant « tantôt d'une approche philosophique, tantôt d'une approche littéraire », l'épreuve fait l'objet d'une correction distincte, « l'une par un correcteur de français, l'autre par un correcteur de philosophie ».

Cette question a également suscité de très nombreuses réponses. Là aussi, il faut rappeler le contexte dans lequel la majorité des réponses ont été faites : les collègues n'avaient connaissance que des sujets 0, sans qu'ils soient accompagnés d'une note de l'IG sur les attendus. Si les commentaires sont nombreux, ils sont cependant unanimes pour souligner le manque de temps dont les élèves disposent afin de répondre à la question philosophique. L'épreuve ne durant que deux heures, la question philosophique est appelée à être traitée en une heure seulement. Les collègues jugent ainsi que les conditions de l'exercice ôtent tout sens à l'épreuve elle-même. En effet, les collègues s'interrogent : comment noter des productions qui seront nécessairement courtes et imprécises ? Comment les candidats pourront-ils s'approprier le sens d'un texte philosophique (s'ils ont affaire à un texte philosophique) en disposant de si peu de temps pour le lire et le comprendre ? Un collègue remarque, à propos du sujet 0 qui a pour contenu un texte de Descartes, qu'il faudrait déjà une heure pour en conduire la lecture et en saisir le sens !

Par ailleurs, beaucoup ont jugé les questions d'interprétation et de réflexion trop vagues et trop indéterminées philosophiquement. On s'interroge même sur le caractère effectivement philosophique de l'épreuve, et, à partir de là, sur le sérieux de son évaluation. Devant un exercice qui va se révéler finalement impossible pour les élèves, ne court-on pas le risque d'un arbitraire accru dans la notation ? On souligne alors le risque que cette épreuve introduise finalement une confusion chez les élèves entre les lettres et la philosophie et affirme la nécessité absolue de conserver l'autonomie de chacune des disciplines. Finalement, un collègue décrit assez bien le sentiment général qui se dégage de tous les commentaires, en se contentant d'une lapidaire observation : « usine à gaz ».

CONCLUSION

Les contributions fournies par les professeurs de philosophie pour ce questionnaire 2019 confirment de nombreux constats déjà mis en perspective lors des rapports des années passées. On note toutefois cette année une détérioration sensible dans presque tous les domaines : perte d'un jour de correction, augmentation du nombre de copies, dysfonctionnements des jurys, piètre qualité des sujets.

Ce questionnaire a également été l'occasion pour les professeurs de revenir sur les mouvements de contestation du mois de juin 2019, à la fois pour réaffirmer leur crainte d'une dégradation de leurs conditions de travail mais également pour déplorer les conditions dans lesquelles les épreuves et les corrections se sont déroulées.

Aussi, les professeurs affirment leur mécontentement concernant la réforme et sa mise en application et s'avouent très pessimistes concernant l'avenir de leur discipline.

Enfin, ils font nettement part de leur souhait de revenir sur cette réforme, soit pour la supprimer, soit pour l'amender très sérieusement : par exemple en augmentant le coefficient de philosophie, en revoyant les conditions de l'enseignement et de l'évaluation de la philosophie au sein de la spécialité HLP, ou encore en rétablissant le dédoublement dans les séries technologiques.

ANNEXES

Annexe 1 : Le questionnaire

I – Données factuelles

1. Dans quelle série avez-vous été convoqué ?
2. Combien de copies avez-vous corrigées ?
3. De combien de jours ouvrables avez-vous disposé pour corriger ?
4. Avez-vous été témoin de cas de fraude lors de la surveillance ou de la correction ?

II – L'organisation

5. L'organisation matérielle en amont (convocation, affectation, ventilation des copies, etc.) fut-elle satisfaisante ? *OUI/NON Précisez, éventuellement.*
6. Le temps dont vous avez disposé pour corriger fut-il suffisant ?
7. Le centre d'examen vous a-t-il ménagé des conditions de travail correctes ?
8. Le jury a-t-il fonctionné de façon satisfaisante ?
9. Si vous avez assuré la session 2018, avez-vous été payé ?

III – Les sujets et l'évaluation

10. Estimez-vous les sujets satisfaisants ?
11. Si vous avez enseigné ou corrigé en série STHR, la nouvelle épreuve vous satisfait-elle ?
12. Les réunions d'entente et d'harmonisation (calendrier, durée, fonctionnement, copies tests, etc.) vous ont-elles été utiles pour évaluer vos copies ?
13. L'oral de contrôle vous a-t-il permis une évaluation satisfaisante des candidats ?

IV – L'année scolaire et l'examen

14. La préparation de l'épreuve écrite occupe-t-elle une place centrale dans le travail de l'année ?
15. Si vous enseignez dans la série STHR, la nouvelle épreuve a-t-elle modifié le travail de l'année ?
16. La place que vous donnez à la préparation de l'oral de contrôle dans le travail de l'année est-elle suffisante ?
17. Que pensez-vous des notes obtenues à l'examen par vos élèves ?

V – Réforme à venir de l'examen : l'épreuve de spécialité et sa préparation

18. La coopération entre les professeurs de lettres et de philosophie requise par la spécialité « Humanités, littérature et philosophie (HLP) est ainsi présentée dans les *recommandations* de l'IGEN : "La coopération entre professeurs de Lettres et de Philosophie est requise. Dès la classe de première, puis en classe terminale, les professeurs se constituent en binômes. Leur coopération prend des formes souples et variées, adaptées aux projets et aux souhaits de chacun, et permettant de placer les deux parcours disciplinaires en bonne cohérence — dans le respect des spécificités intellectuelles et didactiques des disciplines". Qu'en pensez-vous ?
19. L'épreuve de fin de Première, pour les élèves qui abandonneront la spécialité en Terminale, portera sur un texte. Elle comportera une "question d'interprétation" et une "question de réflexion à partir du texte". Ces questions relèveront "tantôt d'une approche philosophique, tantôt d'une approche littéraire" et feront l'objet d'une correction distincte, "l'une par un correcteur de français, l'autre par un correcteur de philosophie". Qu'en pensez-vous ?

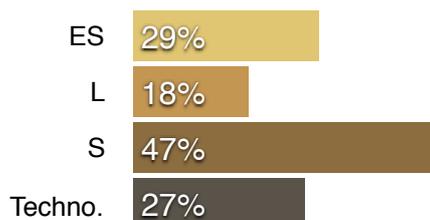
VI – Autres remarques et suggestions

N.B. À toutes les questions fermées (réponse par oui ou non), il était possible de préciser sa réponse en ajoutant des explications sans limitation de longueur.

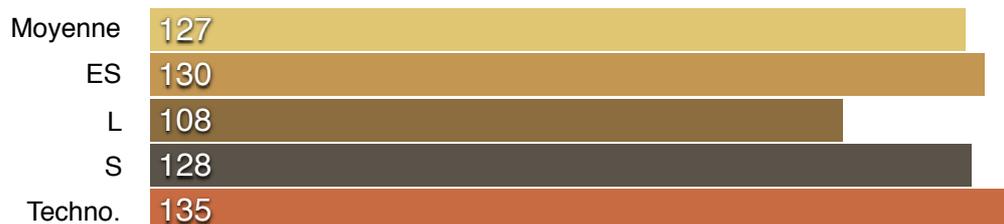
Annexe 2 : Données chiffrées

I - DONNÉES FACTUELLES

1. Dans quelle série avez-vous été convoqué ?



2. Combien de copies avez-vous corrigées ?



3. De combien de jours ouvrables avez-vous disposé pour corriger ?

Nombre moyen de jours : 10

Nombre moyen de copies par jour : 10

4. Avez-vous été témoin de cas de fraude lors de la surveillance ou de la correction ?



II - L'ORGANISATION

1. L'organisation matérielle en amont (convocation, affectation, ventilation des copies, etc.) fut-elle satisfaisante ?



2. Le temps dont vous avez disposé pour corriger fut-il suffisant ?



3. Le centre d'examen vous a-t-il ménagé des conditions de travail correctes ?



4. Le jury a-t-il fonctionné de façon satisfaisante ?



5. Si vous avez assuré la session 2016, avez-vous été payé ?



III - LES SUJETS ET L'ÉVALUATION

1. Estimez-vous les sujets satisfaisants ?



2. Si vous avez corrigé ou enseigné en série STHR, la nouvelle épreuve vous satisfait-elle ?



3. Les réunions d'entente et d'harmonisation (calendrier, durée, fonctionnement, copies tests, etc.) vous ont-elles été utiles pour évaluer vos copies ?



4. L'oral de contrôle vous a-t-il permis une évaluation satisfaisante des candidats ?



IV - L'ANNÉE SCOLAIRE ET L'EXAMEN

1. La préparation de l'épreuve écrite occupe-t-elle une place centrale dans le travail de l'année ?



2. Si vous enseignez en STHR, la nouvelle épreuve a-t-elle modifié le travail de l'année ?



3. La place que vous donnez à la préparation de l'oral de contrôle dans le travail de l'année est-elle suffisante ?

